



Madame la directrice académique, mesdames, messieurs,

Je commencerai par évoquer la situation générale nationale puisqu'elle est particulièrement importante pour l'ensemble des salariés du public comme du privé.

Le 9 mars, 500 000 jeunes et salariés ont manifesté pour le retrait du projet de loi El Khomri à l'appel de FO, CGT, Solidaires, FSU, et des organisations lycéennes et étudiantes. En effet, avec ce projet de loi, les attaques contre les droits collectifs des salariés sont énormes que ce soit pour le temps de travail, le niveau des salaires, la rémunération des heures supplémentaires, les facilités de licenciement, le travail de nuit, la médecine du travail... Avec ce projet de loi, tout serait défini au niveau de l'entreprise, là où le rapport de force est le plus défavorable aux salariés. **L'objectif de ce projet de loi, c'est l'inversion de la hiérarchie des normes, avec la perspective de condamner à mort le code du travail.**

Le président de la république a déclaré : « retirer la réforme, c'est exclu ». Suite à la 1^{ère} mobilisation du 9 mars, le gouvernement, avec la CFDT, a procédé à quelques aménagements à la marge pour tenter de faire passer l'essentiel : le coeur du projet est donc maintenu, à la satisfaction du MEDEF et avec le soutien de quelques responsables syndicaux. Sur le fond donc, rien ne change : le projet de loi El Khomri, c'est la destruction du code du Travail, la destruction de toutes les garanties collectives pour les salariés.

Cet après midi, les étudiants et les lycéens sont de nouveau appelés à se mobiliser pour le retrait de ce projet de loi. Ils ont raison de se mobiliser. Les jeunes, qui sont les salariés de demain, sont directement concernés. Devenir une main d'oeuvre précaire, corvéable à merci, privée de droits collectifs, donc entièrement livrée à l'exploitation patronale, c'est l'avenir que ce projet de loi leur réserve. Avec la Confédération FO, la FNEC FP FO est à leurs côtés et participe aux manifestations qui ont lieu **aujourd'hui 17 mars**.

Ce matin, la ministre de la fonction publique a annoncé une revalorisation salariale dérisoire pour les fonctionnaires dans le cadre du protocole d'austérité et de dérèglementation "PPCR" rejeté par les syndicats majoritaires -CGT, FO, Solidaires- mais adopté en force par le 1^{er} ministre au début de l'automne dernier.

Après 6 ans de gel du point d'indice (comme tout le monde le sait, sans précédent dans la Fonction publique), après de nouvelles baisses des traitements dues à la retenue pour pension civile, les fonctionnaires des 3 fonctions publiques vont être attentifs aux annonces faites ce jeudi.

Lors de la réunion au ministère de ce matin, la fédération des fonctionnaires FO a rappelé ses revendications :

- augmentation de 8% du point d'indice permettant un simple rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2010
- attribution de 50 points d'indice pour tous

Et ce n'est pas cette augmentation du point d'indice de 1,2 % qui fera passer la pilule de l'austérité continue menée par ce gouvernement, surtout quand l'on sait que le protocole PPCR prévoit, par exemple, la disparition des réduction d'ancienneté pour les passages d'échelons, et donc en ce qui concerne les professeurs des écoles la suppression des promotions au choix et au grand choix au 1er janvier 2017.

Pour toutes ces raisons, la confédération Force Ouvrière appelle l'ensemble des salariés du privé comme du public à répondre à l'appel intersyndical à la grève interprofessionnelle du 31 mars.

Concernant les points à l'ordre du jour de cette CAPD, nous constatons que la question de la **Hors Classe** n'y figure pas, contrairement à ce qui était prévu. Comme vous le savez, cette perspective d'augmentation du salaire, certes avec un accès réduit et inégalitaire, est fortement attendue par les collègues. On se rappelle du retard de l'an passé pour différentes raisons. Qu'en est-il cette année ?

Les résultats des **permutations nationales** sont presque aussi catastrophiques que l'an passé. A 13% des demandes satisfaites, le droit à mutation inscrit dans notre statut de fonctionnaire d'Etat reste une nouvelle fois un mirage dans notre département. Comme l'an passé, nous vous demandons donc d'**accorder en nombre les promesses d'exeat**, particulièrement pour les collègues séparés de leurs conjoints et pour les collègues connaissant des situations médicales ou sociales difficiles.

Un grand nombre de collègues, très souvent en lien avec la non obtention de leur mutation, ont demandé ou vont demander des **disponibilités**. **Nous demandons que toutes les demandes sur autorisation soient accordées.**

Le 17 mars 2016.